

Agenda Social SNCF 2019

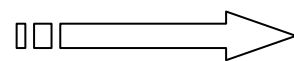
**L'UNSA, reçue par la Direction du GPF SNCF,
porte les revendications des salariés !**



Paris, février 2019

En 2014, **l'UNSA-Ferroviaire** valide par sa signature les "accords de modernisation". Ce texte volontariste sur un Dialogue Social SNCF renouvelé et modernisé, négocié avec le Secrétaire d'État aux transports en place, prévoit notamment la création d'un agenda Social, contractualisé annuellement entre les parties prenantes.

Fidèle à ses engagements électoraux et à l'écoute des attentes des salariés, **l'UNSA-Ferroviaire**, reçue en ce début d'année 2019 en bilatérale (le 29 janvier) par la Direction du Groupe Public Ferroviaire (GPF) SNCF, impulse une politique audacieuse en proposant l'inscription de nombreuses thématiques, qui incarnent les aspirations des Femmes et Hommes constituant le Groupe Public Ferroviaire SNCF.



UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS
Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65
E-mail : federation@unsa-ferroviaire.org



Agenda Social

Bilatérale UNSA / Direction GPF SNCF

En plaçant chaque salarié au Statut et Contractuel au cœur de ses choix et décisions, **l'UNSA-Ferroviaire** est devenue en quelques années la première force syndicale progressiste à la SNCF et dans la Branche ferroviaire. Riche de rencontres et d'échanges permanents avec les salariés au Statut & Contractuels du Groupe Public Ferroviaire SNCF, **l'UNSA-Ferroviaire** a présenté à l'Entreprise le 29 janvier 2019 vos priorités, qu'elle demande à inscrire à l'agenda Social 2019 :



Mise en place du Nouveau Pacte Social

PACTE
SOCIAL

Avec la fin de l'embauche au Statut au 1^{er} janvier 2020, des négociations d'Entreprise sont à conduire en corrélation avec celles de la Branche ferroviaire. Des thèmes structurants comme le nouveau contrat de travail, la protection sociale, la transposition de la négociation de branche sur les classifications des métiers et les rémunérations des salariés, **seront négociés entre la Direction et les Organisations Syndicales représentatives.**



Prorogation d'accords collectifs



L'accord relatif au logement (voir ci-dessous, GRH00934), l'accord en faveur de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes et de la mixité **seront prorogés.**



Logement



Le logement est la principale source de dépense des salariés en France. **L'UNSA priorise, lors de chaque échange avec la Direction du GPF SNCF, une politique d'embauche "de proximité" avec le lieu d'activité.** Toutes les aides liées à l'employeur SNCF (parc locatif et prêts), doivent également être régulièrement médiatisées, notamment en direction des jeunes embauchés. Ces sujets sont pointés par **l'UNSA**, particulièrement au sein des grandes villes, à la forte pression immobilière. **Les annonces récentes de la Direction du GPF SNCF concernant l'Île-de-France sont un premier pas, qu'il convient d'accentuer et d'élargir au plus grand nombre (garantie logement).**



Métiers



Face à un environnement qui évolue en permanence, **l'UNSA entend mobiliser l'intelligence collective au service de l'entraide, de la coopération, de l'efficacité et du développement des compétences.** **L'UNSA** est un acteur majeur de l'Institut des Métiers SNCF et des nouvelles entités *ad hoc* mises en place au sein de la Branche ferroviaire. Notre volonté et nos actions sont dédiées aux métiers des Transports ferroviaires et de la Mobilité. **Nous entendons concourir à renforcer l'employabilité des salariés, au sein de nos secteurs (cœur de métier historique et nouvelles perspectives) en perpétuelles évolutions et mutations, sous une ère numérique aux développements et incidences illimités.**



Accords RH et Qualité de Vie au Travail



L'UNSA est un acteur majeur dans la construction d'un nouveau socle social du GPF SNCF, décliné de l'agenda Social obtenu suite à la réforme du ferroviaire. De multiples accords (Compte Épargne Temps, Égalité Homme/Femme, Travailleurs en situation de Handicap, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, ...) sont en négociation ou en cours de finalisation. **Nos propositions, pour la plupart d'entre elles intégrées, valorisent le salarié et son épanouissement professionnel.** **L'UNSA** entend bâtir les bases d'un nouvel accord **Qualité de Vie au Travail (QVT)**, puisque celui négocié en 2014 a été dénoncé de façon arbitraire par les syndicats contestataires CGT/SUD.



Parentalité et travail

crèche



Harmoniser parentalité, vie familiale et activité professionnelle, tient souvent du "casse-tête" au sein de notre société moderne. Plus encore, au sein de certains métiers SNCF, aux contraintes horaires fortes. **L'UNSA** s'emploie depuis des années à orienter la Direction sur ce thème majeur, lié à l'épanouissement professionnel des femmes et des hommes, mais également à l'attractivité certaine en matière d'embauche. **L'UNSA s'engage à explorer toutes les solutions, comme l'intégration des familles de cheminots aux crèches inter-entreprises, pour une mise en œuvre prioritaire avec maillage et réseau national d'information.**



PME et IKV



La mise en place de Plans de Mobilité Entreprise (PME) est une démarche d'Entreprise qui vise à rechercher, puis à mettre en place, **les mesures permettant de rationaliser les déplacements des salariés entre leur domicile et leur lieu de travail**, tout en favorisant le développement des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle (transports en commun publics, transports en commun dédiés, covoiturage, vélo). **L'UNSA souscrit pleinement à cette démarche** et entend la développer au sein des bassins d'emploi SNCF ; certaines régions SNCF ayant déjà élaboré un PDE, comme en région Hauts-de-France, sur Lille Métropole en son temps. **L'UNSA intervient également afin de contractualiser un accord collectif transverse Indemnité Kilométrique Vélo au sein du GPF SNCF pour les utilisateurs de la "petite reine"** (pour rappel, le salarié utilisant son vélo pour les déplacements domicile / travail pourrait bénéficier de 25 centimes d'euros par kilomètre dans la limite fixée à 200 euros par an et par agent, exonérés de l'impôt sur le revenu), **en attente d'une nouvelle version issue de la future Loi sur les Mobilités (LOM).**



Formation



La formation du salarié est la pierre angulaire des compétences et de l'expérience. Qu'elle soit initiale, continue, de perfectionnement ou liée à un projet professionnel précis, la formation est un droit, décliné au sein d'accords dans le GPF SNCF. **L'UNSA** veille à leurs applications et déclinaisons au sein de toutes les strates de l'Entreprise. **L'UNSA intervient particulièrement pour l'adaptation aux soutiens de familles (contraintes particulières liées aux horaires et aux déplacements) ainsi qu'envers les personnes en situation de handicap.**



Titres-Restaurants



L'UNSA, début 2015, a sollicité seule la Direction de l'Entreprise SNCF afin de mener une étude de faisabilité concernant la dotation des Titres-Restaurants (TR) pour les agents SNCF. En réponse, la Direction a proposé une expérimentation au sein d'un panel d'agents à l'INFRA. Depuis **L'UNSA** a négocié et validé deux accords collectifs transverses au GPF SNCF. **L'UNSA** démontre ainsi tout le bien-fondé de sa démarche. **L'UNSA** entend élargir ce dispositif au plus grand nombre au GPF SNCF et dynamiser la part employeur au plafond légal URSAFF de chaque loi de finances. Cette démarche répond à une attente, notamment chez les 90 % de salariés ne pouvant fréquenter les Restaurants d'Entreprise SNCF. Fin 2018, **L'UNSA** a obtenu, dans le cas où **MAPPY** ne connaît pas le trajet le plus direct, que la distance à partir de laquelle un Lieu Principal d'Affectation (LPA) est éligible, soit de 700 mètres. **L'UNSA** a obtenu également l'éligibilité des TR aux agents en roulement ou de réserve (et qui ont une coupure).



Forfait-Jours



Le niveau d'implication et d'information **UNSA** a été salué par un très grand nombre de salariés de l'encadrement. À ce stade, **L'UNSA** reste en veille sur l'application de l'accord et intervient régulièrement lorsque des dysfonctionnements sont constatés, *via* les comités de suivi de l'accord, pilotés par la Direction.



Services médicaux



La Médecine de Soins, du Travail et de l'Aptitude sont pour **L'UNSA** une richesse que peu d'Entreprises peuvent se targuer de posséder. **L'UNSA** a réitéré à l'Entreprise son exigence de maintien et de renforcement au sein du GPF SNCF, avec les moyens humains, logistiques et financiers nécessaires.



Facilités de Circulation



Les Facilités de Circulation sont pour **L'UNSA** une partie intégrante du contrat liant le GPF SNCF et son personnel (et ayants droit). Toute tentative de régression de ce "pacte social" venant de la Direction ou de la tutelle sera combattue par **L'UNSA** à la hauteur de l'attachement des salariés aux Facilités de Circulation.



Pouvoir d'achat



A l'issue de quatre années « blanches » concernant le traitement de base, **L'UNSA** a demandé un rattrapage significatif concernant la perte de pouvoir d'achat cumulée des Cheminots. **L'UNSA** s'engage également à utiliser tous les leviers pour entamer la phase "déblocage des grilles salariales" (sédentaires et roulants) libérant ainsi vos déroulements de carrières, suite aux réformes des retraites de 2008 et 2010. Ces grilles, créées en 1992, sont en effet devenues obsolètes au regard de l'allongement des carrières...



Comités Sociaux et Économiques (CSE)

L'UNSA s'efforce depuis des années à moderniser les Activités Sociales et Culturelles proposées aux salariés du GPF SNCF. En la matière, vos attentes ont évolué depuis la création de la SNCF, de manière significative ! Le budget global des Activités Sociales et Culturelles, issu de vos cotisations, s'élève à **100 millions d'euros**. Consultez vos contributions Activités Sociales au taux de 1,721 % sur vos bulletins de paie : 650 € de contribution annuelle moyenne par salarié. Confortée par les résultats de notre enquête nationale en 2015, l'UNSA entend **multiplier les prestations individuelles, à l'instar des Chèques-Vacances, Coupons-Sport et Chèques-Culture**. Ces Activités Sociales sont plébiscitées par les salariés, là où l'UNSA est majoritaire ou arrive à créer l'émulation avec les autres Organisations Syndicales. L'UNSA considère que les Activités Sociales et Culturelles appartiennent aux salariés et à leurs ayants-droit. À l'heure de problématiques de pouvoir d'achat avérées, l'UNSA propose des activités très compétitives et attractives, en corrélation avec le budget des cheminots.



Objectifs UNSA

Ces multiples thématiques argumentées représentent "VOS" et donc "NOS" priorités. Charge à l'Entreprise de prendre en compte les aspirations de ses salariés.

L'adoption du 4^{ème} paquet ferroviaire fin 2016 par la commission et le parlement européen, a confirmé le calendrier d'une libéralisation totale des marchés ferroviaires. La portabilité (transfert) des droits des salariés est également un élément structurant, porté haut et fort par l'UNSA, à tous les échelons décisionnaires. (Seule l'UNSA a validé l'accord avec l'UTP, en attente d'arbitrage unilatéral par le Ministère, faute de validation globale par les autres OS).

L'accord SNCF d'amélioration du Dialogue Social négocié entre autres par l'UNSA, créant des avancées notables et de la fluidité, a été dénoncé par les 2 Organisations Syndicales en contestation permanente.

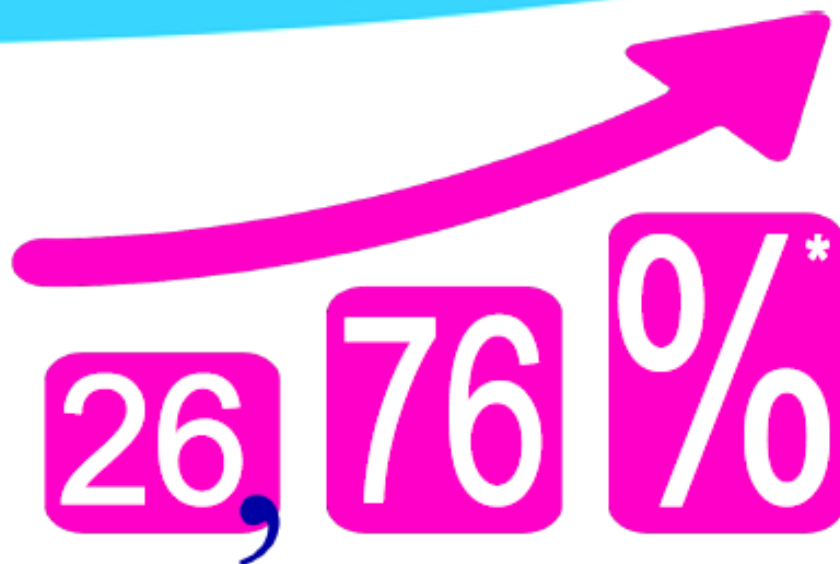
Dès lors, plus que jamais en responsabilité, l'UNSA œuvre afin de négocier et bâtir des accords de hauts niveaux, sécurisant le quotidien et les parcours professionnels des salariés du GPF SNCF, avec l'apport de nouveaux acquis.

2019 & 2020 représentent deux nouvelles années charnières, avec leurs lots d'incertitudes sociales et sociétales, notamment via le Nouveau Pacte Ferroviaire et la création des Sociétés Anonymes.

Vous pouvez compter sur l'UNSA-Ferroviaire pour toujours placer les agents, au Statut et Contractuels, au cœur de ses actions et axes revendicatifs...



UNSA-Ferroviaire LA dynamique syndicale !



- ✓ Seule Organisation Syndicale en progression constante à chaque élection SNCF depuis 1990 ;
- ✓ Représentative dans l'ensemble des 33 CSE SNCF ;
- ✓ 1^{ère} Organisation Syndicale représentative à l'encadrement chez les agents "Maîtrise, Cadres, Cadres Supérieurs et Médecins" au statut et contractuels, à la SNCF et dans la Branche ferroviaire ;
- ✓ En développement constant dans le collège Exécution au sein des agents "Sédentaires et Roulants".

Nouvelle ère
syndicale



Mandat SNCF
2019-2022

* Poids relatif officiel en % des voix UNSA-Ferroviaire pour validité des accords collectifs GPF SNCF (FO - CFE-CGC - CFTC non représentatifs)